



Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

**Inetum**

Avril 2024

## Données économiques

**S3i** constate que d'années en années le niveau des informations économiques données au CSE s'appauvrit....

En février, **l'effectif total** s'élevait à 3511 employés, soit une légère baisse par rapport aux 3564 recensés en janvier.

### Départs

En février, 72 départs ont été enregistrés, dont 38 au sein du département Technologies Services. Comparativement, en janvier, nous avons relevé 65 départs, dont 25 chez Technologies Services.

**Aucun détail concernant la nature des départs n'est donné par la Direction.**

### Entrées

En février, 89 nouveaux salariés ont rejoint Inetum, dont 32 dans le département Technologies Services. En janvier, ce chiffre était plus élevé, avec 109 arrivées, dont 51 chez Technologies Services.

### Intercontrat

Le taux moyen d'intercontrats dans les ESN est généralement de 10 à 15 %. Pour Inetum, nous ne disposons pas de cette information.

### Sous-traitance

Aucune info concernant la sous-traitance.

### Télétravail

Aucune info concernant le télétravail.

Les élus de **S3i** continueront à réclamer à la direction l'ensemble des données, car ces indicateurs sont indispensables pour mieux comprendre la situation économique d'Inetum.



## Espaces syndicaux

Le rôle des représentants syndicaux consiste à soutenir, conseiller et assister tous les salariés. C'est pourquoi, il est important de respecter les espaces syndicaux afin de garantir la confidentialité des échanges.

Lors d'une permanence syndicale, un manager a demandé à un salarié également élu de quitter un local syndical pour discuter d'une situation d'intercontrat avec un élu. Bien que l'incident ait été abordé avec courtoisie, il soulève des inquiétudes quant au respect des règles de confidentialité et de l'utilisation appropriée des espaces syndicaux.

Il est essentiel de sensibiliser les managers au respect des locaux syndicaux qui sont des espaces de discussion confidentiels.

Les élus ont pris des mesures pour éviter que cet incident ne se reproduise, notamment en informant les RRH et en rappelant les prérogatives des instances représentatives du personnel.



Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**

**Inetum**

**Avril 2024**

# Réorganisation des assistants de gestion : Syndex lance son enquête !

Inetum a récemment lancé un projet de réorganisation des équipes assistants de gestion autour de deux métiers.

D'une part **les gestionnaires (ADV)**, orientés vers la finance et la facturation, et d'autre part **les assistantes d'agence (ADA)**, qui seront basées au niveau régional pour maintenir la qualité de service et favoriseront la proximité avec les équipes métier.

Les gestionnaires ADV se verront confier des missions telles que la gestion des contrats et projets, le suivi des activités des collaborateurs, la gestion des sous-traitants, la facturation, la gestion des portefeuilles clients, la résolution des litiges, ainsi que l'utilisation des logiciels SAP et CT.

De leur côté, les assistantes d'agences ADA seront responsables de l'accueil et de l'accompagnement des collaborateurs, de la gestion des déplacements, du matériel professionnel, de la flotte automobile, de l'organisation d'événements, de la gestion des demandes d'achat, du contrôle des frais et des ordres de mission, et utiliseront les logiciels CT, CRA 35 et Egencia.

L'objectif de cette réorganisation serait d'apporter une nouvelle dynamique, une meilleure lisibilité des rôles, une plus grande efficacité dans les processus et à renforcer la collaboration au sein des équipes pour une meilleure performance globale de l'entreprise.

Pour comprendre les effets de ce projet le CSEC a missionné le 15 mars le cabinet Syndex. Le cabinet Syndex est spécialisé dans l'organisation du travail, l'environnement de travail et l'égalité professionnelle.

L'expertise devra :

- Regarder comment les choses se passent actuellement au travail et comment le projet de changement peut affecter les conditions de travail et la santé des salariés.
- Proposer des idées pour éviter les problèmes et améliorer les conditions de travail, en collaboration avec le CSE.
- Aider à mieux comprendre les nouvelles situations de travail créées par le projet.

Le CSEC a identifié trois points importants à étudier :

- Voir comment la réorganisation peut changer le travail des assistants de gestion et les exposer à des risques pour leur santé mentale.
- Regarder comment la réorganisation peut influencer le bon fonctionnement des services comme les finances et les agences.
- Vérifier si le projet répond bien aux problèmes remontés par les salariés.

L'expertise portera sur tous les assistants de gestion répartis dans les 7 régions du pays.





Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**

**Inetum**

**Avril 2024**

# Déménagement Stories ; l'expertise ISAST lancée !



Après un an à Stories, la direction a dressé un bilan relevant des problèmes d'usage insatisfaisant des locaux, un faible taux d'occupation et une organisation inefficace. Ce constat l'a mené à décider ce projet de réaménagement.

Les syndicats, eux, sont unanimes pour noter le manque d'attrait du site Stories, des conditions peu accueillantes et des problèmes d'espace, de concentration, de communication, de réunions, de connectivité et de confort thermique.

Pour toutes ces raisons, le déménagement à venir chez Stories provoque bien des interrogations parmi les élus et les salariés, qui une nouvelle fois se retrouvent confrontés à une décision prise sans qu'ils soient informés au préalable. **S3i** l'avait d'ailleurs annoncé dans son tract semestriel... Le manque de communication habituel chez Inetum ne fait qu'accentuer le sentiment de méfiance envers la direction. Force est de constater que la transparence et la consultation sont des pratiques rares au sein d'Inetum.

L'expertise initiée par le CSE central via le cabinet ISAST vous offre la possibilité de faire part de vos préoccupations. Répondre aux questions des auditeurs ne vous prendra que 30 à 45 mn.

N'hésitez donc pas à communiquer tous les points qui vous taraudent.



Est-ce que la direction prévoit de maintenir le même nombre de bureaux lors du déménagement ?



Y aura-t-il plus de salles de réunion et d'espaces isolés ??



Comment seront réaménagés les espaces de repos ?



Est-ce que l'infirmerie, actuellement perdue au fond d'un couloir au 3ème étage et difficile d'accès, sera déplacée vers un endroit plus pratique pour les salariés ? Il est donc impératif que la direction d'Inetum adopte la transparence et la communication pour répondre aux questions des consultants.

Les salariés ont le droit d'être informés et consultés sur les changements majeurs qui les concernent, tel que ce déménagement à venir.

## Formation IA

Inetum a intimé aux salariés de suivre une formation sur l'IA générative avec une date limite de certification au 31 mars 2024. Les managers ont ainsi envoyé plusieurs messages généraux et non confidentiels pour demander aux consultants de mettre en oeuvre ce parcours. Cette formation ou « sensibilisation » aurait pour objet de favoriser l'employabilité des salariés d'après la direction...

Cette manière de faire a laissé bien des questions en suspens telles que l'obligation de suivre la formation et les conséquences en cas de non-respect de la date limite, la possibilité de suivre cette formation en dehors des heures de travail, le soir ou le week-end, si ces heures de formation peuvent être considérées comme des heures supplémentaires, et comment Inetum prévoit de suivre la progression des employés dans cette formation.

Lors de la dernière réunion CSE, la direction a simplement répondu que c'était aux salariés ou à leurs managers de s'arranger avec les clients pour qu'ils puissent suivre ces formations "urgentes"... Ou l'art et la manière de se décharger de ses responsabilités sur les consultants.



Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**

**Inetum**

**Avril 2024**

# CSE Idf : reprise des activités !

C'est avec plaisir que les élus **S3i** vous annonce la reprise des activités du CSE suite au vote du budget 2024 par les nouveaux élus.

Vous pouvez de nouveau acheter vos tickets cinéma (UGC & Gaumont) et Chèques culture sur place auprès de Malika et Prisila ou bien opter pour le paiement en ligne ou encore via Meyclub.

La billetterie pour les parcs DISNEY et ASTERIX est également en vente sur place, avec options de paiement en ligne et de livraison.

**La campagne annuelle de chèques vacances est, quant à elle, ouverte jusqu'au 31/05/2024**

Vous avez le choix entre la subvention vacances (inscription possible toute l'année) et les chèques vacances (demande possible uniquement du 03/04/2024 au 31/05/2024).

Si vous optez pour les chèques vacances, vous avez la possibilité de les récupérer au CSE auprès de Prisila et Malika ou d'être livré à domicile par lettre recommandée avec accusé de réception. Si vous faites votre demande avant le 30/04 vous les recevrez courant mai sinon courant juin.

**Enfin l'événement de Printemps organisé par Zahira et destiné aux salariés qui ne participent pas à l'arbre de Noël aura lieu au Duplex club sur les Champs Elysées. Surveillez le bulletin d'information du CSE afin de ne pas louper les inscriptions !**

## Software



Software sera bientôt une entité distincte. **S3i** vous l'avait annoncé il y a quelques mois déjà. Inetum continue sur sa lancée et prévoit la séparation des activités Software hors Assurances et Assurance qui sont désignées sous le nom de CLEVA.

Le CSEC du 15 mars 2014 a déclenché, un processus d'information et de consultation et a exprimé le besoin d'assistance de la part de son cabinet d'expertise comptable, notamment pour sa Commission Économique (COMECO).

L'objectif principal de cette assistance est d'apporter un support technique au CSEC et à la COMECO afin de les aider à comprendre les documents fournis par la Direction, et ainsi à formuler des recommandations concernant cette filialisation.

Le cabinet d'expertise du CSEC qui aura en charge l'expertise, collectera et analysera les informations et documents et aura des entretiens avec la Direction (l'équipe en charge du projet, les services financiers, juridiques, les ressources humaines et la paie).

Le cabinet rédigera un rapport détaillé qui sera présenté lors d'une réunion du CSEC. Ce rapport permettra au comité d'établir sa propre analyse de la situation.



Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**

**Inetum**

**Avril 2024**

## Droit à la Déconnexion

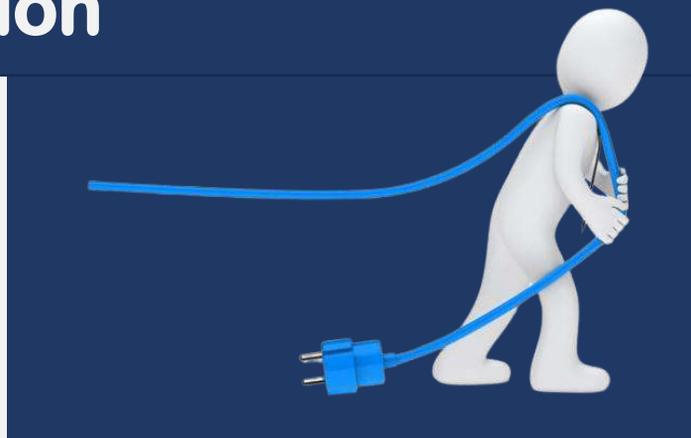
Tout salarié a le droit d'être en congés, en arrêt maladie, ou tout simplement avoir terminé sa journée de travail et vouloir se reposer sans être permanence dérangé par des managers indécents.

Plusieurs signalements ont été faits aux élus de **S3i** et des autres organisations syndicales.

Ces managers devraient éviter de contacter les salariés en dehors des plages horaires de travail définies par le règlement intérieur ou le Code du Travail.

Par exemple, ce manager qui a contacté à plusieurs reprises une salariée pendant son arrêt maladie pour lui demander de soumettre son Entretien Annuel n'a clairement pas respecté pas le droit à la déconnexion, tout comme ce manager qui a appelé à 21h un consultant pour lui proposer une mission.

En premier lieu, vous devez refuser ces comportements et signaler tous débordements à vos élus **S3i** ainsi qu'à vos RRH.



Ensuite vous devez vous assurer d'avoir mis à jour votre message d'absence sur Outlook et Teams pour informer de votre absence et de fournir les informations nécessaires en cas d'urgence.

Enfin, nous vous rappelons que le règlement intérieur précise clairement ce que l'on entend par "période de déconnexion". **Au sein d'Inetum les horaires de travail habituels, sont de 8h à 19h30 du lundi au vendredi, sauf exceptions. « Le salarié n'est jamais tenu de prendre connaissance des messages...en dehors de son temps de travail »**

Nous avons le droit de nous déconnecter en dehors des heures de travail. Il s'agit maintenant de faire respecter ce droit pour préserver notre bien-être.

## Stop aux anglicismes en réunion !

Les élus de **S3i** ont remarqué que les représentants de la Direction ont tendance à utiliser de plus en plus de termes anglais tels que "carve out" ou "pre-boarding". Le fait est que bon nombre d'entre nous ne maîtrisent pas cette langue.

Il n'y a pas mieux pour semer la confusion ou exclure certains d'entre nous...En tant que salariés et élus, nous devons défendre le français.

Trop d'anglicismes peuvent entraîner des problèmes de compréhension et nuire à la qualité de nos échanges.

**S3i** propose que nous privilégions le français lors des réunions CSE.





Techniciens, Employés, Cadres

**S3i**  
www.s3i-france.com

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

**Inetum**

Avril 2024

# Intercontrat & rupture de période d'essai

Débaucher des consultants en poste au sein d'autres ESN et après quelques semaines d'intercontrat mettre fin à leur période d'essai sans qu'ils aient eu l'opportunité de commencer une mission, voilà une des pratiques d'Inetum.

Selon l'article L1221-20 du Code du travail, « la période d'essai est la période pendant laquelle l'employeur s'assure que le salarié dispose bien des compétences nécessaires pour occuper le poste. Elle permet, en outre, au salarié de s'assurer que les missions qui lui sont confiées lui conviennent ».

La question qui se pose c'est, comment ont-ils été évalué ?

La direction affirme que les entretiens menés avec les commerciaux et les managers permettent de juger du **"savoir-être"** des consultants.

La pertinence et la subjectivité de ces évaluations prêtent à interrogations en particulier parce qu'il n'y a jamais eu de mission pour jauger des compétences.

**S3i** s'interroge aussi sur le lien possible avec le nombre important d'intercontrats. Donc, si vous êtes en intercontrat et en période d'essai, restez vigilants et n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus **S3i** si vous pensez être en ligne de mire.

Vous avez des droits et des recours sont possibles en cas de rupture de période d'essai sans motif clair, et nous sommes là pour vous soutenir et assister.



# Règlement intérieur & CRA 35

Accéder à CRA 35 pour valider notre CRA exige que nous prenions connaissance du règlement intérieur. Notez que cette prise de connaissance signifie une acceptation automatique.

En effet, nous sommes nombreux à avoir hésité à lire les 32 pages du règlement et la tentation était grande de cliquer sur valider pour se débarrasser de la corvée . Cependant, il est essentiel de comprendre que le règlement intérieur régit les règles de vie au sein de l'entreprise. Même sans lecture exhaustive, il reste opposable une fois que nous en avons pris connaissance.

Qu'attend-on de moi ?

- Je respecte la législation relative à l'environnement dans le pays dans lequel j'opère, ainsi que les règles du Groupe en la matière.
- Je fais formellement approuver par le Groupe toute initiative de partenariat, de sponsoring, d'événement, d'action ou de projet en lien avec nos engagements en termes d'environnement.

En cochant cette case, je confirme avoir bien lu et compris la nouvelle version du Règlement Intérieur contenant la nouvelle Charte Ethique et la nouvelle Charte de Sécurité.

Validez



Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

**SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE**

**Inetum**

**Avril 2024**

## **BNP PARIBAS : planification des CP**

La BNP impose aux prestataires de ne pas être présents plus de 210 jours par année. Afin de respecter ces directives, les managers ont demandé aux consultants en prestation à la BNP de planifier leurs jours de congés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024. D'après la direction cela serait uniquement dans le but de favoriser une gestion pro active des congés.

Compte tenu des 252 jours ouvrés cette année, cette directive impose aux consultants concernés un total de 42 jours d'absence à planifier. Or beaucoup d'entre eux n'ont pas 42 jours de CP dans leur compteur. Ils seront donc techniquement en intercontrat. Et cette période d'intercontrat pourra être mise à profit pour de la formation ou de l'avant-vente ou autres activités internes.

De même, un salarié, nouvel embauché, qui ne dispose pas de 42 jours de congés ne pourra pas se voir imposer des congés par anticipation. Il devra se rapprocher de son manager pour gérer cette période d'intercontrat.

N'hésitez pas à revenir vers vos élus **S3i** en cas de dérive de la part de vos managers.

## **Comité salaire**

Le seul comité salaire de l'année s'est tenu en mars.

Nous avons appris que les augmentations seront étalées en fonction des dates d'effet demandées et validées, soit en avril, juillet ou octobre.

Une fois les augmentations saisies dans Talensoft, les managers devront informer les collaborateurs via une communication sur leurs augmentations et les dates d'effet prévues et validées (avril, juillet ou octobre). Cette communication devra se faire avant le 25 avril.

Il sera également demandé aux managers d'envoyer une communication aux collaborateurs qui n'auront pas d'augmentation.

**S3i** rappelle que les demandes d'augmentation sont dissociées des entretiens d'évaluation .

## **Brèves de cassation**



La Cour de cassation a récemment jugé illégal d'imposer une condition d'ancienneté de six mois pour bénéficier des activités sociales et culturelles (ASC) du CSE.

Tous les salariés et stagiaires doivent avoir accès à ces avantages dès leur arrivée dans l'entreprise, sans restriction d'ancienneté.

Cette décision implique que les CSE doivent revoir leurs critères d'attribution des ASC pour se conformer à la loi.



Avril 2024

# Référente harcèlement

## Qui suis-je ?

Je m'appelle **Nadira** et je rejoins l'équipe du CSE menée par **Ibrahima** en tant que Référente Harcèlement. Mon parcours professionnel de plus de 26 ans au sein d'Inetum m'a permis d'acquérir une expérience approfondie dans divers domaines.

## Mon rôle

En tant que Référente Harcèlement, j'aurai pour mission d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés dans la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Je serai là pour écouter, soutenir et promouvoir un environnement de travail respectueux et bienveillant.

## Mes responsabilités

- 1. Orientation et accompagnement** : Je serai disponible pour répondre à vos questions, vous guider vers les ressources appropriées et vous aider à comprendre vos droits et recours en cas de situation de harcèlement.
  - 2. Sensibilisation** : Je contribuerai à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à ces problématiques. Ensemble, nous créerons un lieu de travail où chacun se sentira en sécurité et respecté.
  - 3. Confidentialité** : Toutes les informations partagées dans le cadre d'une alerte seront traitées de manière confidentielle.
- Vous pouvez me faire confiance pour agir avec discrétion et respect.



**Comment me contacter ?**  
Vous pouvez me joindre par :  
Téléphone : 06.03.527.167  
Email : [nadira.zeroual@gmail.com](mailto:nadira.zeroual@gmail.com)  
Bureau : E000  
(1er bureau après les portillons)



Techniciens, Employés, Cadres

Intégration, Infogérance & Ingénierie Conseil

**S3i**

www.s3i-france.com

Une équipe, à vos côtés, pour défendre vos droits.

SYNDICAT NATIONAL DES SALARIÉS DU NUMÉRIQUE

**Inetum**

## Je rejoins le syndicat...



### Adhérer à S3i, cela coûte trop cher ? Non...

10 centimes par jour, ce n'est pas donné : c'est le prix d'un malabar...

**Les cotisations de nos adhérents sont une ressource indispensable et nécessaire** pour nous permettre de fonctionner :

- frais de gestion courants
- financement d'actions de supports
- assistance juridique.
- Tout ce qui permet de mieux vous représenter.

**S3i** n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné.

**C'est la garantie de son indépendance !**

## Montant des cotisations S3i 2024

Adhérent non-cadre : 60 €

Adhérent cadre : 100 €

La cotisation max. annuelle pour 2024 revient à 34 € après déduction fiscale

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site internet

<http://www.s3i-france.com> ou par mail : [inetum@s3i.fr](mailto:inetum@s3i.fr) et [adhesion@s3i.fr](mailto:adhesion@s3i.fr)

### Vos contacts S3i

**RSS Inetum Idf**  
Elue CSE Idf & CSSCT  
Référénte harcèlement  
Nadira Zeroual  
Téléphone : 06.03.527.167

**Marc Boisde**  
Elu suppléant CSE

**RSS CSE Rhône Alpes**  
Raphael Buatois

**RSS CSE Sud-Ouest**  
Mohamed Mehdaoui

**RSS Inetum Software**  
Mamady Samassa



Bulletin  
d'adhésion

